

## Un foyer de rage cameline en Mauritanie

par SIDYA OULD BAH (1), G. CHAMOISEAU (2), MOHAMED LEMINE OULD BIHA (1),  
SIDI MOHAMED OULD AHMED FALL (1)

(1) Direction de l'Élevage, B.P. 175, Nouakchott, République de Mauritanie.

(2) Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires, B.P. 167, Nouakchott, République de Mauritanie.

### RÉSUMÉ

En janvier 1981, on a enregistré en Mauritanie les premiers cas de rage cameline. La maladie a évolué sous une forme clinique atypique, décrite dans cette note.

En janvier 1981 la région du Trarza a connu un réveil de l'enzootie rabique, qui, installée en Mauritanie depuis fort longtemps, fait périodiquement payer tribut aux animaux et à l'homme.

Jusqu'à cette date-là seuls les chats, les chiens, les chèvres — pour ne tenir compte que des cas officiellement reconnus et expérimentalement confirmés — avaient été atteints par le virus, et la maladie rabique s'était manifestée selon la chronologie suivante (2) depuis les années soixante :

- 1963 : A. Nouakchott (Trarza) un homme meurt de rage après morsure de chat à la gorge : une femme meurt de rage après morsure de chien.
- 1967 : A. Aioun (Hodh El Gharbi) une femme meurt de rage après morsure de chien.
- 1968 : A. Néma (Hodh El Charghi) une femme meurt de rage après morsure de chacal.
- 1973 : A. Boutilimit (Trarza) un enfant meurt de rage après morsure de chien.
- 1974 : A. Nouakchott (Trarza) on enregistre sept cas de rage canine et un cas de rage caprine.
- 1975 : A. Nouakchott (Trarza) on enregistre un cas de rage caprine.
- 1980 : A. Guerou (Assaba) quatre personnes meurent de rage après morsure d'une chienne.

C'est en 1981 que le chameau (*Camelus dromedarius*) prend rang officiellement parmi les victimes du virus rabique ; le fait est considéré comme nouveau et s'est présenté de façon suffisamment insolite pour mériter d'être signalé. Car si loin qu'on ait pu remonter dans les mémoires, on n'a pas trouvé trace de rage cameline avant cette date. Encore qu'en novembre 1980, les accidents de Tenvertest — campement situé à 58 km de Nouakchott, sur la route de Rosso — ont amené la Direction de l'Élevage à suspecter fortement la rage chez le chameau, dans des circonstances qu'il est intéressant de relater.

Le 20 novembre 1980, en effet, un éleveur signale à la Direction de l'Élevage de Nouakchott la mort de deux de ses chameaux quinze jours auparavant. Ces animaux auraient, d'après lui, présenté des troubles mal définis, semblant surtout incapables de se tenir sur leurs membres peu de temps avant leur mort et ceci après une période d'agitation et de prurit très marqué. Interrogé plus précisément sur ces troubles, ces parésies qui semblaient suspectes, les circonstances de leurs apparitions, il ne put que relater l'attaque de son campement, un mois avant la mort des chameaux, par un chien qui aurait été abattu par la suite dans un campement voisin.

Malgré l'impossibilité d'établir le diagnostic de façon formelle, et surtout à cause de cette

impossibilité, la Direction de l'Élevage, établissant un rapport entre ces troubles moteurs qui intriguaient, et la présence d'un chien indésirable, décidait, en collaboration avec le Service de Santé, des mesures de police sanitaire et de prophylaxie antirabique dans la région de Tenvertest.

Mais c'est à l'occasion des accidents de janvier 1981, qu'il a été possible d'observer l'évolution de quelques cas de la maladie rabique chez des chameaux et surtout d'en confirmer expérimentalement le diagnostic.

Cette série d'accidents se situa dans le Sud-ouest du Trarza, dans une zone limitée à l'Ouest par la route Rosso-Nouakchott, à l'est par la route Rosso-Méderdra, au nord par le lieu-dit Aichaya, au Sud par le lieu-dit Dhakha. Là on put constater des mortalités survenant au cours du syndrome suivant :

— Brusques crises d'agitation ; courses folles ; grincements des dents.

— Prurit démentiel se manifestant chez les femelles par la succion effrénée des trayons de leurs mamelles jusqu'à les faire saigner.

— Automutilations que s'infligent les malades en se grattant ou en se mordant.

— Mouvements spasmodiques de protrusion et de rétraction de la langue, avec formation abondante de salive mousseuse.

— Tremblements musculaires sporadiques au niveau des membres.

— Etat général non touché apparemment : la température varie entre 36 °C et 38 °C ; l'appétit est conservé.

— Pas de manifestation d'agressivité caractérisée envers l'homme ou les congénères.

— Evolution toujours vers la mort soit en 48 h, soit en 8 à 10 jours ou plus ; et jusqu'à la mort, apparemment, les malades couchés effectuent des mouvements de pédalage et de succion de la langue.

Dans un campement, la présence d'un chien inconnu aurait été signalée, mais il n'y aurait pas eu attaque des animaux ; ailleurs, on ne rapporte pas la présence de chien ou de chacal. Des traces de morsure n'ont pas été relevées sur les cadavres.

L'examen des viscères n'évoquant rien de significatif, les examens bactériologiques ne mettant en évidence que des germes banals, la recherche de la Heart-water restant négative, les souvenirs de Tenvertest aidant, on a vu dans ce syndrome nerveux mortel une maladie rabi-forme, qui par certains de ses aspects tenait et de la pseudo-rage et de la rage vraie.

L'examen des prélèvements de tissus nerveux soumis à l'Institut Pasteur de Dakar, établissait sans discussion le diagnostic de rage, le verdict étant rendu en ces termes :

30.1.81 : Immunofluorescence directe sur fragment de cervelet : positive.

30.1.81 : Au niveau de l'ensemble de l'encéphale, on observe une méningo-encéphalite essentiellement congestive, avec intense neuronophagie, et manchons périvasculaires. En outre, au niveau des cornes d'Ammon, et uniquement en cet endroit, on remarque la présence de nombreux corps de Négri. Encéphalite rabique.

9.2.81 : Sur les souris inoculées le 27.1.81, trois ont présenté des manifestations cliniques caractéristiques d'une atteinte rabique le 7 et le 9 février. Le test d'immunofluorescence pratiqué sur le cerveau de deux d'entre elles s'est avéré positif. Diagnostic de rage confirmé.

Ainsi, pour la première fois de mémoire d'éleveurs semble-t-il, la rage a frappé le chameau en Mauritanie, et dans un troupeau de 850 animaux recensés et répartis en 10 campements, a fait 30 victimes dont 18 mortes de rage clinique et 12 contaminées abattues.

Si, dans nombre de ses manifestations, on retrouve, dans la maladie rabique des chameaux du Trarza, celles que rapporte CURASSON (1) chez d'autres chameaux d'Afrique et d'Asie, on ne peut qu'être surpris par la brièveté de l'évolution de certains de ces cas mauritaniens, l'absence apparente de paralysies manifestes et durables auxquelles nous ont habitués ici d'autres espèces, la frénésie de ce prurit, toutes circonstances qui firent envisager le diagnostic de maladie d'Aujezsky, sans qu'au demeurant, on perdit de vue la rage vraie.

Quoique, dans notre contexte africain et en dehors de contact porcin, l'hypothèse de pseudo-rage paraisse inopportune (3), qu'on ait pu y penser, cependant, témoigne assez de la forme clinique insolite de cette maladie rabique des chameaux du Trarza. Et c'est parce qu'en matière de rage l'atypique n'est pas rare, et parce que, en Mauritanie, la rage du chameau n'était pas connue jusqu'ici, qu'il importait, avant toute chose, d'attirer l'attention sur ce foyer de rage cameline.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions le Docteur J. J. SALAUN, chef du Laboratoire de cytopathologie et d'anatomopathologie de l'Institut Pasteur de Dakar, qui a examiné nos prélèvements et établi le diagnostic de rage.

## SUMMARY

### **An outbreak of camel rabies in Mauritania**

In January 1981, the first cases of camel rabies were reported in Mauritania. The disease took the atypical clinical form described in this note.

## RESUMEN

### **Un foco de rabia en los camélidos de Mauritania**

En enero de 1981, se nota, en Mauritania, los primeros casos de rabia en camélidos. Se evoluciona dicha enfermedad bajo una forma clínica atípica, descrita en esta nota.

## BIBLIOGRAPHIE

1. CURASSON (G.). Le chameau et ses maladies. Paris, Vigot Frères, 1947, p. 62-63.
2. Rapport de l'Inspection d'Élevage de Nouakchott, mars 1981, p. 1.
3. TOMA (B.). Professeur Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : correspondance personnelle.